

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 22.11.2019 à 19h00

Compte rendu

Présents : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX.

Absente excusée : Monique LEGRAS (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*).

Absents : Amaury DAVID, Patrick FAUVELLE.

Secrétaire de séance : Marie-Annick MARCEAUX.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 27/09/19** : celui-ci est approuvé à la majorité des élus présents.

ORDRE DU JOUR

Délibérations:

- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager des dépenses d'investissement préalables à l'établissement des budgets 2020** : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Restauration de l'Eglise St Pierre-St Genou de Noyers : demande de subvention pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux projetée par Mr LERICHE, Architecte** : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Rénovation de l'étage de la Mairie : demande de subvention auprès du Département** : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Règlement intérieur de la Mairie** : approuvé à l'unanimité des présents.
- **Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents pour le Risque Santé, au titre d'un contrat labellisé** : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents pour le Risque Prévoyance** : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Débat sur les orientations générales du PADD** : après présentation des orientations générales du PADD, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert et les observations suivantes (questions) ont été formulées :
 - « Dans le cadre d'un agrandissement d'une exploitation agricole, à qui revient la charge de la mise aux normes Incendie ? »
 - « Dans le cadre de la construction d'une habitation – au sein d'une parcelle individuelle, d'un groupe de maisons ou suite à un découpage de parcelles –, à qui revient la charge des connexions eau, électricité et incendie ? »
 - « Dans le cadre de la rénovation de l'existant et de la valorisation du patrimoine touristique, un particulier a-t-il la possibilité de transformer la destination d'un bien d'origine agricole (ex : grange) en bien touristique ou privé, c'est-à-dire en gîte ou en maison d'habitation ? »
 - Le monde agricole demande une vigilance particulière quant aux largeurs de voirie considérant les dimensions de plus en plus larges des matériels agricoles.

- **Demande de subvention de l'A.P.N (Association pour le Patrimoine de Noyers) pour travaux de remise aux normes de l'installation électrique de l'Eglise de Noyers** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'A.P.N. un montant de 3 500 € afin que l'association soit en capacité de signer une commande à l'entreprise PERRET. Appelé à s'exprimer, le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement à l'A.P.N, du montant de 3 500 €, dans le cadre des travaux de remise aux normes de l'installation électrique de l'Eglise de Noyers et demande l'inscription au budget des crédits correspondants.
- **Décision modificative N° 8 – Budget Principal** relative au règlement de la dépense liée à l'étude de faisabilité de la voie partagée RD 961 Cyclistes/Piétons/PMR réalisée par la Société Ingénov45 : ouverture de compte au 2031 (*Frais d'études*) et approvisionnement de celui-ci par transfert de la somme de 840 € du compte 615231(*Voiries*) : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Décision modificative N° 9 – Budget Principal** : afin de pouvoir assurer la totalité du versement de la subvention à allouer à l'A.P.N. dans le cadre de la participation aux travaux de mise aux normes électriques de l'Eglise de Noyers, il est nécessaire d'effectuer un approvisionnement supplémentaire du compte 6574. Il convient donc de transférer 2 800 € du compte 615231(*Voiries*) pour approvisionner le compte 6574(*Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*) : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Décision modificative N° 10 – Budget Principal** : afin de pouvoir assurer le versement du solde définitif des attributions de compensation à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, il est nécessaire d'effectuer un approvisionnement supplémentaire du compte 739211 (*Attributions de compensation*). Il convient donc de transférer 2 800 € du compte 615231(*Voiries*) pour approvisionner le compte 739211(*Attributions de compensation*) : approuvée à l'unanimité des présents.
- **Attribution de l'indemnité 2019 allouée au comptable du Trésor Public chargée des fonctions de receveur des communes** : approuvée à la majorité des suffrages exprimés, à 1 voix contre et 9 voix pour, pour un montant de 193.56 € brut.
- **Taxe d'aménagement 2020** : maintien du taux de 3.5 % décidé par la délibération du 28/11/2014.
- **Demande de subvention de l'Ecole élémentaire Marc O'Neill de Lorris pour une classe de découverte** : Trois enseignants de l'Ecole Marc O'Neill de Lorris souhaitent organiser une classe de découverte de 06 jours à Crocq (Creuse), sur le thème des volcans, au printemps 2020, pour trois classes de CM1/CM2 et sollicitent une participation financière de la municipalité de Noyers. Le coût énoncé pour le séjour s'élève à 24 455 € pour 67 élèves de Lorris et 4 015 € pour 11 élèves de Noyers. Le tarif est de 365 € par élève, après déduction faite de la part du Conseil Départemental. Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 200 € par enfant domicilié sur la commune de Noyers et partant : proposition approuvée à l'unanimité des présents.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire présente le bilan suivant :
 - ✓ Projets réalisés en 2019 :
 - Isolation phonique et mise aux normes électriques de la salle polyvalente annexe
 - Changement des fenêtres du rez-de-chaussée de la Mairie
 - Achat d'une autoportée
 - ✓ Projets en attente :
 - Réfection du bas du Chemin de l'Ecluse
 - ✓ Projets en cours :
 - Rénovation du Monument aux Morts
 - Réparation des sanitaires du nouveau cimetière
 - Réparation de la ventilation/chauffage de la salle polyvalente Florimond Raffard
- Monsieur le Maire fait le point sur l'état de la voirie communale. Il fait tout d'abord état de la souffrance du bitume de la voirie suite à la sécheresse de l'été 2019 et liste ensuite avec les membres du Conseil Municipal les propositions de travaux de réfection de voirie à envisager :
 - Route de la Marière : reprofilage à faire
 - Fossé de la VC3 (route de Rougemont) : à curer
 - Rue des Genièvres, Vieille Route de Noyers et Route de Rougemont : fissures à combler
 - Allée des Jonquilles : reprofilage et curage des fossés à faire
- Madame Angélique BEAUDOIN interpelle Monsieur le Maire sur la responsabilité, en cas d'accident avec l'utilisation d'un matériel mis à disposition par un agriculteur ou un artisan, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire se charge de récupérer l'information auprès de l'A.M.L 45, de la Préfecture et de notre organisme d'assurance.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation du spectacle de Noël pour les enfants.
- Madame Marie-Annick MARCEAUX met en place les binômes de distribution des colis de Noël et informe de la date de mise à disposition des bulletins municipaux pour leur distribution.
- Monsieur le Maire fait état du montant de la collecte pour le Souvenir Français en précisant que 40 % reviennent à l'U.N.C et 60 % au Souvenir Français.

Expression des conseillers :

- ✓ Madame Danièle GARAVOGLIA signale que l'emplacement de l'arrêt Rézo-Pouce situé au rond-point Route de Montargis est dangereux. Elle demande s'il est possible de le déplacer pour un lieu plus sécurisé.
- ✓ Monsieur Jacques FOUCHER suggère un achat de rigoleuse pour l'entretien des fossés communaux.

- ✓ Madame Monique BILLAUD demande des précisions quant à l'embauche de la nouvelle adjointe administrative, Madame Séverine AUBRY. Monsieur le Maire précise que Madame AUBRY, adjointe administrative intercommunale, est présente sur notre collectivité, le mardi toute la journée et le mercredi matin, soit 11h par semaine.
- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN demande si l'occupation des locaux par le Centre de Loisirs de Lorris a été prise en compte dans le calcul de la participation financière de la collectivité pour ses enfants scolarisés sur Lorris.

Fin de la séance à 22h50.